

Lieu de la réunion : CHU Reims salle 2 - 45 Rue Cognacq-Jay Reims – et Webconférence

Date et heure : **Mardi 20 juin 2023 18h00-19h30**

Mode et date d'envoi de la convocation

- 30/05/23 Invitation par courriel à l'ensemble des membres de l'association à jour de leur cotisation ou en cours de procédure de cotisation pour 2023, aux membres du conseil d'administration et conseil scientifique pour demande de relai au sein de leur structure le cas échéant.
Pièce jointe rapport d'activité / organisation AGO / bulletin de participation ou pouvoir
- Relances :
 - o 08/06/23
 - o 15/06/23

Communication

- Publication sur le site internet du Réseau / rubrique « L'actu du moment ! » en page d'accueil grand public
- Annonce lors de la journée scientifique du RPCA du 10 juin 2023

Ordre du jour (cf. présentation faite en séance)

- 1 Point cotisations 2023
- 2 Rapport d'activité, moral et financier 2022 du RPCA
- 3 Budget et actions 2023 RPCA
- 4 Évolution vers un réseau unique : résolution soumise à l'Assemblée Générale

Nom du président et du secrétaire de séance

Présidente de séance : Pr Nathalie Bednarek, présidente de l'association

Secrétaire de séance : Dr Esther Hilbig - Thiery, secrétaire de l'association

POINT DES PRÉSENCES

Invités (5)

Membres de la cellule de coordination :

- Mme Béatrice Chrétien coordinatrice
- Mme Nathalie Leloux coordinatrice
- Mme Céline Malnoury assistante de coordination

Autres invités :

- Mme Natacha Djossou chef de mission COGEP
- Mme Armelle Brichler commissaire aux comptes cabinet Expertis cfe

Nombre de participants et votants

10 présents, dont 6 en visioconférence. Le RPCA a reçu 5 pouvoirs valides, d'où un nombre de votants de 15 personnes. (cf. annexe 1 feuille d'émargement)

La répartition des 15 votants selon les collèges représentés est la suivante :

Collèges	nb de membres au sein du collège	nb de membres présents	nb de votants (présents ou représentés)
COLLEGE 1 Établissements des maternités publiques et privées de Champagne-Ardenne	9	4	7
COLLEGE 3 URPS Médecins Libéraux et Sage-Femmes Libérales	2	1	1
COLLEGE 4 Conseils départementaux	4	3	4
COLLEGE 9 Adhérents individuels, acteurs de la périnatalité exerçant en Champagne-Ardenne	38	1	2
COLLEGE 11 Étudiants, élèves et retraités champardennais dans le domaine de la périnatalité	5	1	1
Ensemble	58	10	15

Le quorum n'est pas requis en assemblée générale ordinaire.

Le vote s'effectue en ligne via le logiciel Balotilo (lien envoyé à chaque personne inscrite). Le résultat du dépouillement des votes réalisé à distance par Mme Chrétien le 22/06 est inclus dans ce procès-verbal. Il a été communiqué aux participants le 22/06 par mail (cf annexe 2).

1. POINT DES COTISATIONS 2023

Rappel mise en œuvre cotisations votée en AGE du 28/02/2023



- Organisation par collège
- Montant des cotisations

COLLEGE 1 MATERNITES CHAMPAGNE- ARDENNE	cotisation RPCA 2023
300 € + 0,8 € /accouchement	
CHINA - CHARLEVILLE	1 372
CHINA - CH SEDAN	744
CH TROYES	2 027
GHAM	632
CHU	1 993
BEZANNES	2 784
CH CHALONS	945
CH EPERNAY	746
CH ST DIZIER	1 216
CH CHAUMONT	743

COLLEGE 2 CPP CHAMPAGNE-ARDENNE
N= 4 50€/ CPP
COLLEGE 3 URPS ML et SFL N=2
150€/ URPS

COLLEGE 4 N = 4 Conseils départementaux	cotisation RPCA 2023
0,25€ / accouchement sur le DEP	
Ardennes	474
Aube	644
Marne	1 646
Haute-Marne	425

RPCA AGO MARDI 20/06/2023 18H-19H30

AUTRES COTISATIONS
COLLEGE 5 - MATERNITES LIMITROPHES 300 € forfait
COLLEGE 6 - Association d'usagers 5€ / asso
COLLEGE 7 - Association parcours périnatal 150€ / asso
COLLEGE 8 - Autre structure non associative impliquée dans le domaine de la périnatalité (autres que PMI /maternités et CPP de Champagne-Ardenne) 50€ /structure
COLLEGE 9 - Adhérents individuels acteurs de la périnatalité exerçant en Champagne-Ardenne 20€ / adhérent
COLLEGE 10 - Adhérents individuels acteurs de la périnatalité exerçant hors Champagne-Ardenne 10€ / adhérent
COLLEGE 11 - Etudiants / Elèves / Retraités gratuité

RPCA AGO MARDI 20/06/2023 18H-19H30

Rappel
mise en
œuvre
cotisations
votée en
AGE du
28/02/23

Mme Chrétien fait le point des cotisations 2023. Elle rappelle les montants des cotisations fixés en AGE du 28/02/23 et dépendant à la fois du collège d'appartenance et pour certains collèges du nombre d'accouchements réalisés (données 2021).

L'organisation des AG par collège avec système de pouvoir au sein du collège d'appartenance est également rappelée (cf annexe 3).

Mme Chrétien fait le point des cotisations perçues et à percevoir étant entendu que le RPCA a reçu un accord d'adhésion des structures ou membres individuels pour lesquels les cotisations sont à percevoir.

Total perçus = 8 766 €
Total à percevoir = 9 985 €

Total prévisionnel 2023 = **18 751€**

Soit environ 50% de perception réalisée.

Les membres de l'AGO sont invités à s'exprimer sur cette présentation des cotisations.

Dr I Arnould PMI de l'Aube précise que pour l'Aube la cotisation 2023 est passée en commission sous forme d'une subvention pour aide financière. Il faut envisager pour les années 2024 et suivante l'établissement d'une convention éventuellement pluri annuelle afin de pérenniser la démarche.

Mme Chrétien réalisera un benchmarking auprès des collègues du Grand Est et proposera une ébauche de convention aux 4 conseils départementaux.

Pas d'autres remarques sur le sujet.

2. RAPPORT MORAL 2022 – Pr Nathalie Bednarek présidente RPCA

Le Pr Bednarek présente le rapport moral 2022 (cf. page 3 du rapport d'activité envoyé en amont de la séance).

Cette année 2022 -comme les années précédentes- a démontré que notre territoire a de la ressource même si la démographie médicale et paramédicale reste un sujet d'actualité. Le VRS a mobilisé l'ensemble des services des urgences et de pédiatrie du territoire avec une activité sans précédent, jamais vue, déclenchant le plan blanc dans la majorité des établissements. Fort de l'expérience des années précédentes de l'épidémie COVID, l'organisation a été rapidement mise en place et très vite opérationnelle. Cependant la charge de travail et des organisations annexes restent tendues en cette fin d'année. La mise en place d'une cellule HELP par l'ARS sera certainement un dispositif de recherche de lits sur le territoire qui perdurera au-delà de la situation sanitaire.

Avec certains d'entre vous, nous avons mené des réflexions sur l'organisation territoriale de la gradation des soins. Nous avons modifié ensemble les critères de prise en charge des maternités de type 2B, en élargissant à 31 SA le terme des bébés pouvant être admis dans ces structures. Un bilan va être réalisé courant 2023 avec vous pour évaluer la mise en œuvre de ce dispositif.

Nous avons poursuivi les RMM spécifiques concernant les situations d'encéphalopathie néonatale avec une participation très active de votre part rendant ces réunions riches d'apprentissage. La première RMM régionale a eu lieu au printemps 2022 permettant d'émettre des recommandations propres à notre région, notamment la mise en place d'une organisation des prises en charge immédiates et dans les six heures suivant la naissance, enjeu de la mise en route de l'hypothermie thérapeutique. L'appel au centre de type 3 reste la solution la plus fiable et pérenne pour évaluer en équipe la nécessité de la mise en route d'une hypothermie thérapeutique. Les formations à la lecture du RCF et de l'EEG d'amplitude seront proposées de nouveau dans chaque territoire. Ce travail n'a été possible que grâce à votre implication professionnelle.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est a financé un audit organisationnel de la CoPèGE, qui s'est déroulé à la fin de l'année 2022. La restitution a eu lieu le 12 janvier 2023, laissant peu de doute à une évolution vers une démarche renforcée d'intégration régionale.

L'année 2023 est dédiée en grande partie à l'accompagnement de cette démarche qui devra respecter les spécificités et les actions territoriales. Toute période de changement reste une inconnue, avec des doutes et des craintes. Nous resterons, ensemble acteurs de ce changement.

Une des premières actions vers la démarche renforcée d'intégration régionale à la demande de l'ARS est la mise en place pour notre réseau de cotisations à l'instar de nos homologues lorrain et alsacien. Ces cotisations doivent permettre de participer au financement de votre réseau. Nous comptons sur votre soutien !

L'année 2023 verra également probablement la concrétisation du projet régional de 'Réseau de Suivi des Enfants Vulnérables', mené au niveau de la CoPèGE avec des retombées d'importance au niveau territorial par une formalisation et une harmonisation du suivi de ces enfants.

En 2023, continuons ensemble à **Apprendre du Passé**, à **Éclairer l'Avenir** et surtout à **vivre pleinement le moment présent** !

Pr Nathalie Bednarek, Présidente de l'association du RPCA

Échanges : Un membre de l'AGO demande quels sont les établissements 2B concernés par l'élargissement à 31 SA du terme des bébés pouvant être admis dans ces structures. Le Pr Bednarek précise qu'il s'agit de tous les établissements de type 2B de Champagne-Ardenne à savoir CHiNA site Charleville, CH de Saint-Dizier et la polyclinique Bezannes, auxquels s'ajoute le CH de Soissons dans l'Aisne qui transfère également vers le CHU de Reims.

VOTE DE LA RÉSOLUTION 1

Résolution 1 : Après lecture en séance par le Pr Nathalie Bednarek Présidente de l'association, approuvez-vous le rapport moral 2022 ?

⇒ **L'AGO approuve le rapport moral 2022 à l'unanimité des votes exprimés**

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 – Mme Béatrice Chrétien, coordinatrice

Mme Chrétien présente en séance le rapport d'activité 2022, les chiffres clés et les points forts de l'année 2022. Le rapport d'activité dans son intégralité a été transmis en amont de la séance et sera mis en ligne sur le site du réseau www.reseaperinatal-ca.org

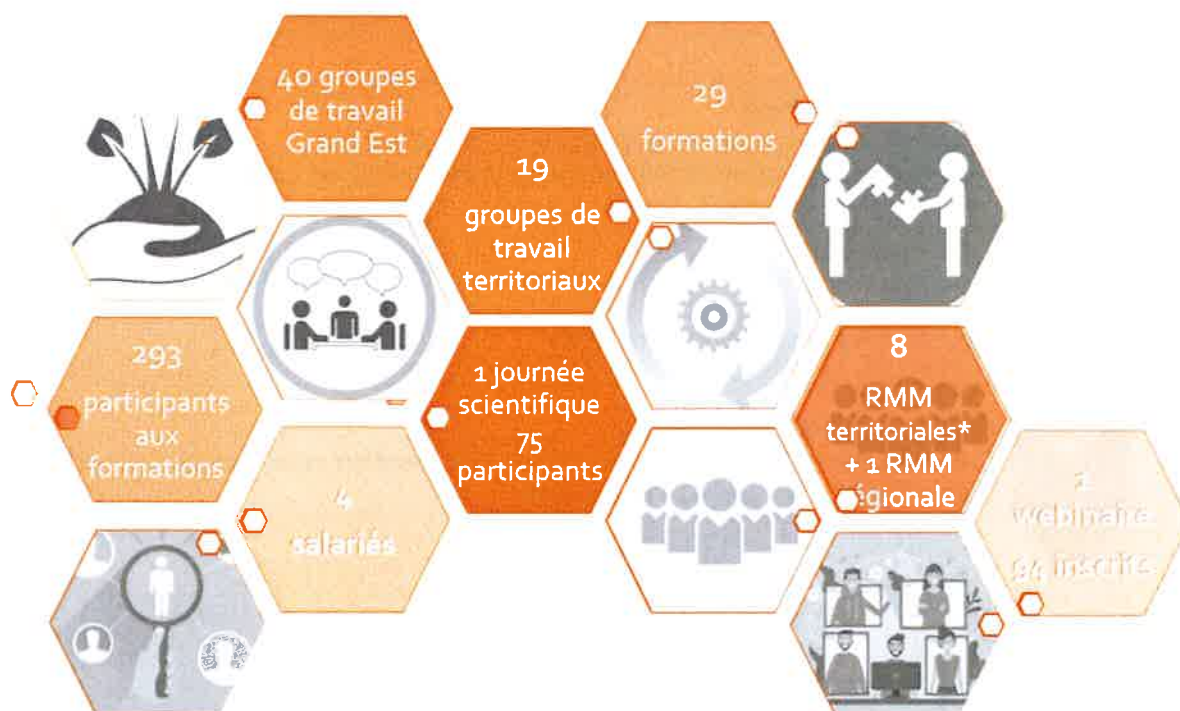
La vie associative territoriale est maintenue et se complète par les instances propres à la CoPéGE.

Vie associative



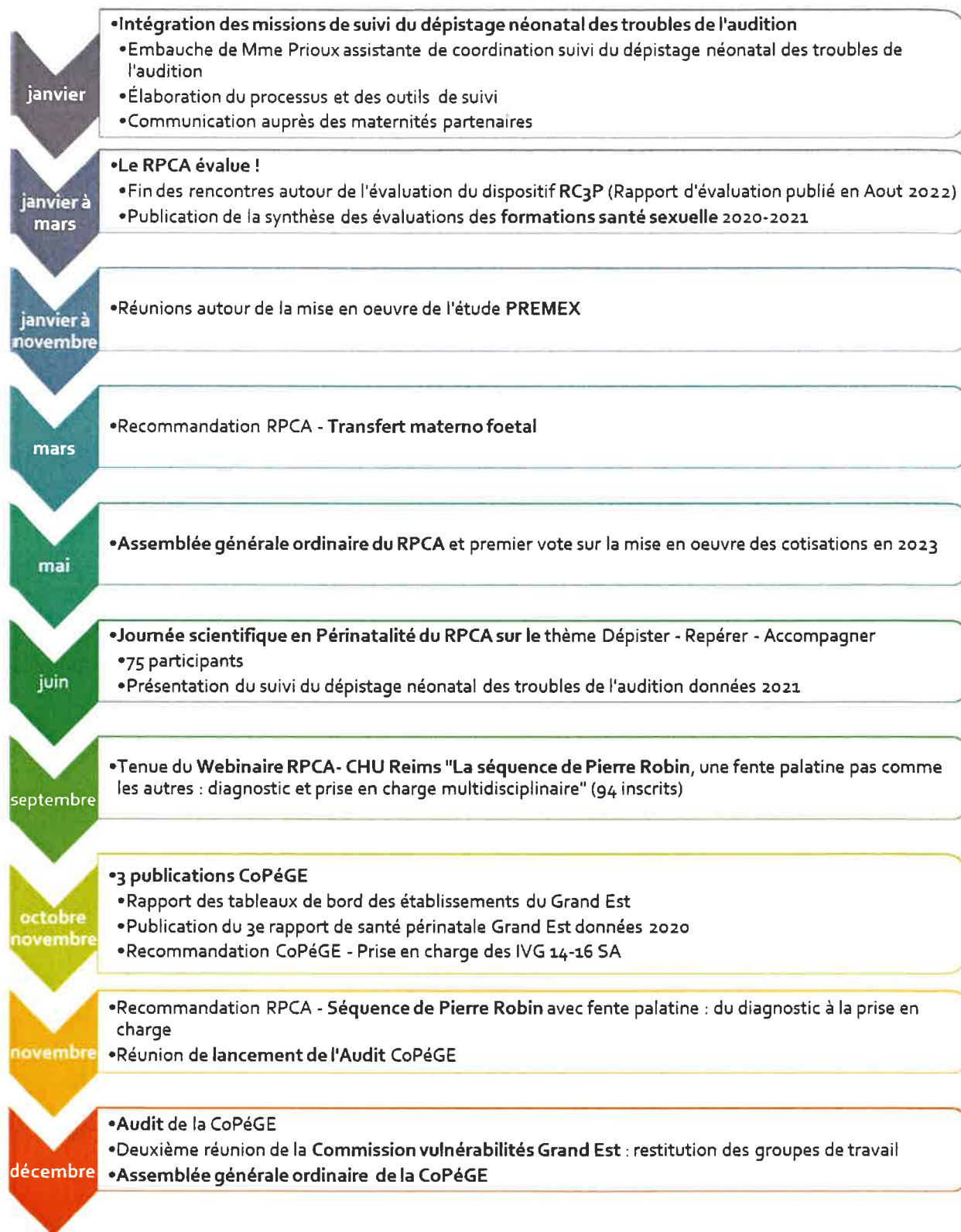
Les groupes de travail Grand Est prennent le pas sur les groupes purement territoriaux. Les actions continuent toutefois à être menées en proximité que ce soit en termes de formations, de démarche qualité via les RMM ou de journée scientifique ou webinaire organisés.

Les RMM réalisées concernent l'encéphalopathie anoxo ischémique dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire régional. Le nombre de formations est stable par rapport à 2021



Mme Chrétien présente les points forts de l'année 2022

Les groupes de travail Grand Est continuent à prendre de l'ampleur pendant cette année 2022 et représentent à présent 2/3 des groupes de travail proposés. L'évaluation est à l'honneur avec les RMM, l'évaluation du dispositif RC3P et l'audit de la CoPéGE.



Zoom sur Intégration missions de suivi du dépistage néonatal des troubles de l'audition

- Accueil de Mme Prioux le 21 janvier 2022
- Ecriture et diffusion du Process de suivi du dépistage validé par Pr Labrousse
- Appropriation outil Voozanoo
- Rencontre avec les collègues du Grand Est
- Présentation des résultats 2021 et des outils créés à la journée scientifique du RPCA en juin 2022

Zoom sur audit CoPÉGE

Objetif de l'audit :

Motif(s) de la demande : Merci d'indiquer le(s) motif(s) de sollicitation d'un audit croisé au sein de la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité

Dans la démarche de préparation du CPOM 2022/2026 est apparu le besoin d'un audit du fonctionnement de la COPEGE et des 3 RSP.

- **Capacité à remplir les missions définies dans l'instruction**
- **Analyse du fonctionnement / du modèle organisationnel (niveau opérationnel et institutionnel) : forces, limites, identification des besoins**
- **Etude de la capacité d'harmonisation des pratiques (politique de cotisations, politique de formation, paiement des formations par les professionnels, etc ...)**
- **Capacité de mutualisation de certaines fonctions pour gagner en efficacité**
- **Capacité à s'engager dans une démarche d'intégration renforcée au niveau régional, à moyen – long terme en préservant les missions de proximité avec les acteurs de chaque territoire et la capacité à respecter les dynamiques de co-construction pour répondre aux besoins locaux**

Cet audit répond également à l'obligation légale de procéder à une évaluation triennale du fonctionnement et actions des réseaux de santé en périnatalité

Cet audit a nécessité 4 réunions de préparation avec les auditrices au sein de la CoPÉGE et une autoévaluation de la CoPÉGE et de ses trois réseaux membres en amont des entretiens sur site qui se sont déroulés en décembre 2022.

Le RPCA, la CoPÉGE et les auditrices remercient toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour les entretiens :

- 94 entretiens
- 120 personnes interviewées au total

Ces entretiens fructueux ont permis de mieux comprendre l'organisation des structures, leurs missions, leurs actions et l'implication des professionnels.

Échanges : L'AGO est invitée à poser des questions ou faire des remarques sur le rapport d'activité présenté. Pas de remarques ni questions

VOTE DE LA RÉSOLUTION 2

Résolution 2 : Après exposé en séance par Mme Chrétien coordinatrice, approuvez-vous le rapport d'activité 2022 de l'association ?

⇒ **L'AGO approuve le rapport d'activité 2022 à l'unanimité des votes exprimés**

4. RAPPORT FINANCIER 2022 –Mme Natacha Djossou, chef de mission comptable (COGEP) – Mme Armelle Brichler, Commissaire aux comptes (Expertis cfe)

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés par Mme Natacha Djossou chef de mission au sein du cabinet COGEP à Reims (cf. présentation séance pour les tableaux détaillés).

On note très peu d'investissements.

A la date de clôture, la trésorerie reste excédentaire et s'améliore de 19 343€ par rapport à 2021.

Les fonds propres sont en baisse et s'élèvent à 12 571€.

On observe une hausse des dépenses provenant essentiellement de la masse salariale et des frais de réception et repas.

A la date de clôture, la totalité des subventions n'a pas été utilisée et 48 541€ de reliquats sont reportés pour une utilisation en 2023.

Mme Armelle Brichler commissaire aux comptes présente le rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elle certifie que les comptes sont réguliers et sincères.

L'ensemble des documents comptables seront disponibles sur simple demande de tout adhérent à l'association.

Échanges : L'AGO est invitée à poser des questions ou faire des remarques sur le rapport de gestion 2022 présenté. Pas de remarques ni questions

VOTE DE LA RÉOLUTION 3

Résolution 3 : Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donnez-vous ainsi quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice ?

⇒ **L'AGO approuve le rapport de gestion 2022 et donne quitus au conseil d'administration à l'unanimité des votes exprimés**

5. PLAN D' ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNEL 2023 – Nathalie Leloux, sage-femme coordinatrice.

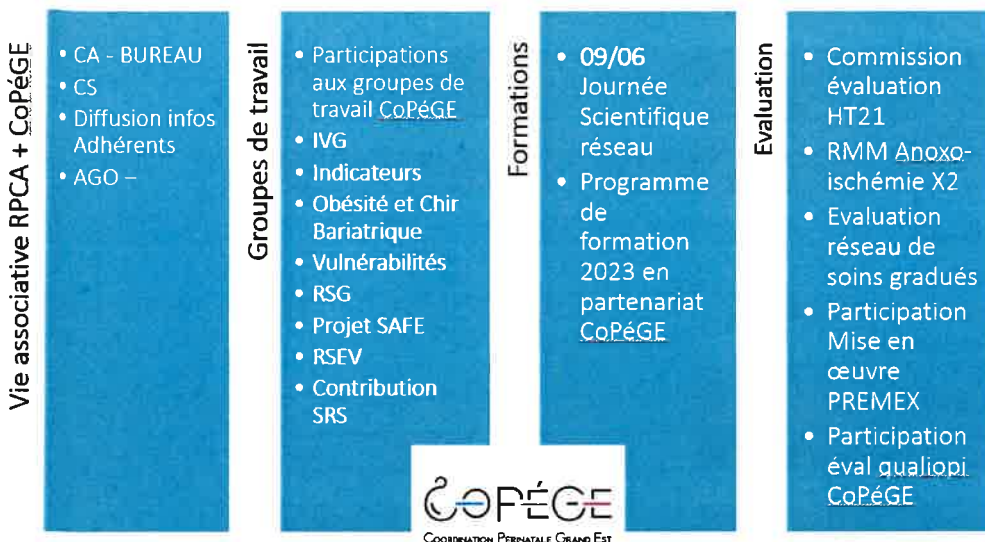
Plan d'actions 2023

Le SRS 2023-2028 de l'ARS Grand Est définit 4 priorités :

1. Renforcer la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents
2. Minimiser l'impact environnemental sur la santé dans un contexte de changement climatique
3. Optimiser l'accès aux soins non programmés dans chaque territoire, permettant notamment de disposer d'une approche plus intégrative des soins non programmés dans nos parcours prioritaires.
4. Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges

Ces quatre priorités impacteront sans doute la feuille de route de la CoPéGE et de ses membres sur cette période.

Actions RPCA & CoPéGE 2023

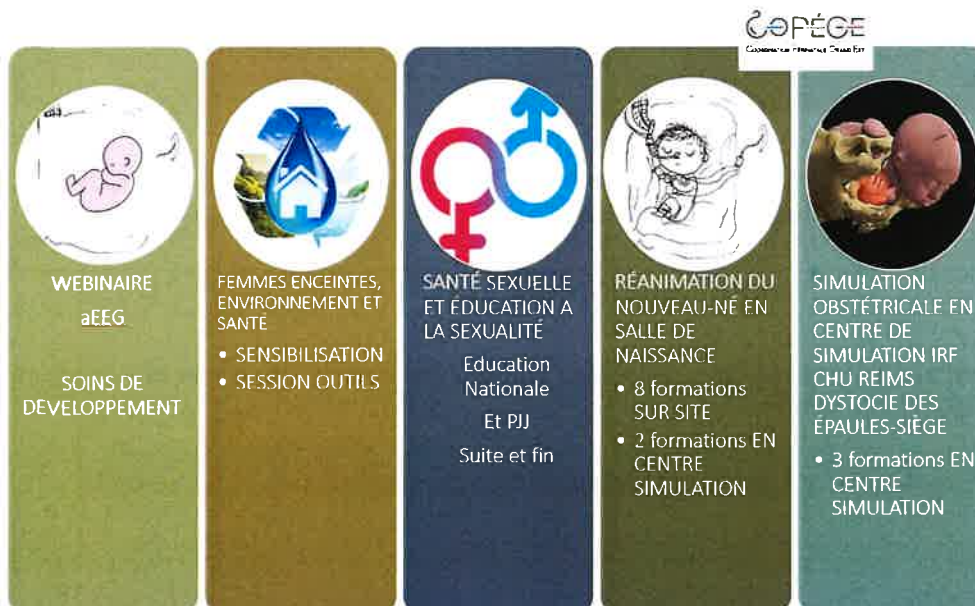


Le RPCA participe au déploiement des actions Grand Est. Les actions territoriales se déclinent de plus en plus du plan d'actions Grand Est.

RPCA AGO MARDI 20/06/2023 - 18H-19H30

37

Programme formation 2023



En particulier pour les formations puisque le plan de formation est à présent Grand Est et met en œuvre la certification qualiopi obtenue par la CoPéGE.

Le RPCA décline également les actions de promotion de la santé impulsées par la CoPéGE.

RPCA AGO MARDI 20/06/2023 - 18H-19H30

38

Budget prévisionnel 2023

Préambule

Depuis 4 ans, l'élaboration du budget de l'association du RPCA s'intègre dans celui de la CoPéGE.

La CoPéGE a signé en septembre un CPOM avec l'ARS Grand Est 2022-2026. Ce CPOM prévoit le financement FIR alloué à la CoPéGE et à ses trois réseaux membres hors projets spécifique tels que la mise en œuvre des formations soins de développement ou encore la mise en œuvre d'un projet de réseau de suivi des enfants vulnérables

Le budget FIR alloué par l'ARS Grand Est finance le fonctionnement des réseaux dont RH et le suivi du dépistage néonatal des troubles de l'audition. Il est défini et planifié jusqu'en 2026 (cf. détail ci-dessous).

Les arbitrages de répartition entre la CoPéGE et ses réseaux membres sont du ressort de la CoPéGE.

Le budget présenté ci-après n'a fait l'objet à ce jour d'aucun arbitrage.

Le détail des tableaux est disponible dans la présentation séance.

CHARGES	RPCA hors audition	RPCA AUDITION	TOTAL RPCA
A-CHARGES DE PERSONNEL	228 330	30 000	258 330
B-FRAIS GENERAUX			
60 - ACHATS	1 100	200	1 300
61 - SERVICES EXTERIEURS	32 961	722	33 683
62 - Autres services extérieurs	18 650	4 200	22 850
63- Impôts, taxes et versements assimilés	1 500	200	1 700
68- Dotations aux amortissements	500	0	500
C- INVESTISSEMENT	6 000	0	6 000
D - PROJETS / CHARGES PROPRES	19 500	0	19 500
1- TOTAL DES CHARGES	308 541	35 322	343 863

PRODUITS	RPCA hors audition	RPCA AUDITION	TOTAL RPCA
70- Vente de produits finis, prestations de services	9 500		9 500
74- Subventions d'exploitation FIR	284 416	35 050	319 466
74- Subventions d'exploitation AUTRES	10 000		10 000
75- Autres produits de gestion courante : compensation SEGUR	4 625		4 625
2- TOTAL DES PRODUITS	308 541	35 050	343 591
SOLDE PRODUITS / CHARGES	0	-272	-272

Échanges : L'AGO est invitée à poser des questions ou faire des remarques sur le plan d'actions et le budget prévisionnel 2023 présentés. Pas de remarques ni questions

VOTE DES RÉOLUTIONS 4 et 5

Résolution 4 : Après exposé en séance par Mme Leloux sage-femme coordinatrice, approuvez-vous le plan d'actions prévisionnel 2023 de l'association ?

⇒ **L'AGO approuve le plan d'actions prévisionnel 2023 à l'unanimité des votes exprimés**

Résolution 5 : Après exposé en séance par Mme Leloux sage-femme coordinatrice, approuvez-vous le budget prévisionnel 2023 de l'association ?

⇒ **L'AGO approuve le budget prévisionnel 2023 à l'unanimité des votes exprimés**

6. ÉVOLUTION VERS UN RÉSEAU UNIQUE GRAND EST - Nathalie Bednarek, présidente

Mme Chrétien fait l'historique de l'injonction de l'ARS à fusionner les trois réseaux du Grand Est.

Réunion de restitution de l'audit le 12/01/2023 (rapport contradictoire en cours de rédaction)

Mail de l'ARS le 03/02/23 :

De : ARS-GRANDEST-OFFRE-SANITAIRE <ARS-GRANDEST-OFFRE-SANITAIRE@ars.sante.fr>
Envoyé : vendredi 3 février 2023 10:22
À : BEDNAREK WEIRAUCH Nathalie <nbednarek@chu-reims.fr>
Cc : ROSE Emilie <e.rose@chru-nancy.fr>; PFEFFER-VISCA, Sandrine (ARS-GRANDEST) <sandrine.pfeffer-visca@ars.sante.fr>; JAC, Anne-Sophie (ARS-GRANDEST) <anne-sophie.jac@ars.sante.fr>; Lucie.lemaître <lucie.lemaître@ars.sante.fr>
Objet : accompagnement ARS fusion - COPEGE

De la part de Mme Muller, directrice de l'offre sanitaire

Madame la Présidente,

La Copege et ses membres ont souhaité faire réaliser une évaluation du fonctionnement de la COPEGE et des réseaux périnataux par la Fédération des réseaux.

Celle-ci a rendu ses conclusions le 12 janvier 2023. Cet audit a mis en évidence le besoin de réviser le fonctionnement des réseaux périnataux de la région vers une plus grande convergence et a conclu à la nécessité de procéder à une mutualisation renforcée des 3 réseaux actuels.

Par ailleurs, je vous informe, au regard notamment de ces éléments, qu'à partir de maintenant, seuls les projets grande région feront l'objet d'un examen par l'Agence.

Ainsi, nous vous proposons de mandater un consultant, sélectionné conjointement avec vos services, pour vous accompagner dans la mise en œuvre d'une fusion des réseaux en un unique réseau Grand Est, porteur d'une stratégie régionale, avec un mode d'organisation correspondant à vos missions dans le respect des dynamiques territoriales existantes.

Nos services se tiennent à votre disposition pour lancer la démarche de manière à ce que les travaux puissent avoir démarrés en juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées

P/O Mme Muller

Brigitte ABELE
Assistante de Direction
Direction de l'Offre Sanitaire

Février- avril : Les 3 Conseils d'Administration du Grand Est sont sollicités pour avis



le mardi 4 avril 2023

Des discussions prolongées ont eu lieu ... Des inquiétudes sur le sens de cette évolution ont été exprimées. Un vote des membres du CA présents ou représentés sur 3 questions

Q1 êtes-vous d'accord pour une fusion pleine et entière des réseaux en un unique réseau Grand Est ? La réponse est **non à l'unanimité**.

Q2 : êtes-vous d'accord pour un rapprochement des réseaux ? La réponse est **oui à l'unanimité**.

Q3 : êtes-vous d'accord pour un réseau unique Grand Est avec des conditions et des garanties définies ? La réponse est que le CA **ne pourra se prononcer** définitivement qu'avec la connaissance précise des organisations futures.

Les échanges ont été clôturés avec la délibération suivante : êtes-vous favorable à une fusion en 1 réseau régional unique avec une organisation en pôles thématiques et transversaux :

Adoption à l'unanimité de la proposition d'une association unique régionale avec une réorganisation par thématiques

Le Conseil d'administration du RPCA réuni le jeudi 23 mars 2023 et après débat, n'a pas émis d'opposition (vote à l'unanimité) à l'évolution des réseaux des territoires vers un réseau Grand Est unique.

RPCA AGO MARDI 20/06/2023 - 18H-19H30

La présidente précise le retour du RPCA : Les deux points de vigilance très souvent cités par l'audience ont été le maintien de la proximité et la nécessité d'une représentativité territoriale équitable dans les effectifs territoriaux de mise en œuvre autant que dans les instances de gouvernance du futur réseau unique.

Courant avril retour officiel de la CoPÉGE à l'ARS confirmant la volonté d'avancer vers un rapprochement dans un objectif d'efficacité organisationnelle et les précisions suivantes :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> - La simplification du fonctionnement fédératif actuel - L'augmentation de la force de frappe - Le décloisonnement / Potentialisation / mutualisation des compétences et expertises / Harmonisation 	<ul style="list-style-type: none"> - La complexité de la transformation - Les changements conséquents pour les cellules de coordination, les professionnels - La perte de l'appartenance à un réseau territorial avec risque de désengagement
FACTEURS CLES DE SUCCES	ECUEILS A EVITER
<ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion des équipes - L'accompagnement par un consultant expérimenté / conduite du changement multidimensionnel - La communication - Les moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre l'organisation cible - L'équité dans la représentation des instances et les ressources des antennes (= temps de proximité) - Une organisation qui articule efficacement l'échelon régional et territorial - agilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne plus être à l'écoute et s'adapter aux besoins et spécificités de chaque territoire / Manque de proximité - La reproduction du modèle « défectueux » actuel avec la nouvelle structuration « structure GE avec 3 antennes territoriales »

Échanges : L'AGO est invitée à poser des questions ou faire des remarques sur l'évolution vers un réseau unique Grand Est.

P Jamouille (service du CD08) fait part de ses inquiétudes sur la préservation de l'identité territoriale. Les spécificités territoriales ne doivent pas être oubliées dans la construction de ce réseau Grand Est.

La Présidente précise que les trois réseaux ont globalement le même positionnement au regard de la préservation de la proximité territoriale. Elle informe l'AGO qu'une réunion d'échanges et de construction est prévue le 1^{er} septembre à Strasbourg en interne au CA de la CoPÉGE.

M Sourdete Sage-femme libérale dans le 51 réprecise qu'il est effectivement difficile d'aller contre l'injonction de l'ARS et que la fusion va se faire de toute façon. Elle réaffirme à son tour le fait que la proximité entre le réseau et les acteurs de terrain est précieuse.

En réponse, la Présidente soutient que oui cela va se faire mais que les acteurs des réseaux ont la possibilité d'écrire l'histoire.

Elle précise qu'en réponse à un appel d'offre avec cahier des charges adhoc, l'ARS nommera un consultant pour septembre 2023 pour un accompagnement de 6 à 8 mois des réseaux et de la CoPÉGE pour la création du futur réseau Grand Est.

VOTE DE LA RÉOLUTION 6

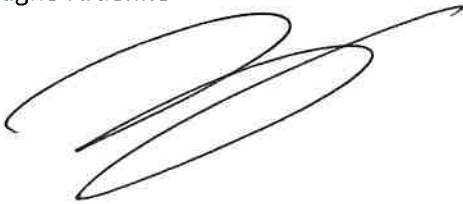
Résolution 6 : Après exposé en séance par le Pr Nathalie Bednarek présidente du RPCA et de la CoPéGE, approuvez-vous le principe de non opposition émis par le CA relatif à l'évolution vers un réseau unique Grand Est ?

⇒ **L'AGO approuve le principe de non opposition émis par le Conseil d'administration relatif à l'évolution vers un réseau unique Grand Est à 84% des votes exprimés**

Heure de clôture de l'assemblée générale ordinaire : 19h25

Reims, le 27 juin 2023

Pr Nathalie Bednarek
Présidente
de l'association du Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne



Dr Esther Hilbig
Secrétaire
de l'association du Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne



Annexe 1 – Émargement Assemblée Générale du 20/06/2023

Association du Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne

AGO du 20/06/2023

COLLEGE	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Métier	Suivi sur Action	SIGNATURE
COL 1 - Maternités CA	Professeur	BEDNAREK	Nathalie	CHU Reims	Pédiatre	Confirmation de Présence	
COL 1 - Maternités CA	Docteur	DALSTEN	Véronique	CHU Reims	Pharmacien biologiste	Confirmation de présence en visio	Visio OK!
COL 1 - Maternités CA	Madame	DELECRAY	Lucie	CHU Reims	Agent administratif	Excusé avec pouvoir	Pouvoir >> N BEDNAREK
COL 1 - Maternités CA	Madame	GOUVERNEUR	Mylène	CH SAINT-DIZIER	Sage-Femme	Excusé avec pouvoir	Pouvoir >> N BEDNAREK
COL 1 - Maternités CA	Docteur	HILBIG THIERY	Esther	CHU Reims	Urgentiste	Confirmation de Présence	Visio OK.
COL 1 - Maternités CA	Madame	MIGNOT	Anne	CH TROYES	Sage-Femme	Confirmation de présence en visio	Absente
COL 1 - Maternités CA	Docteur	POULIZAC	Gaëlle	Polyclin. REIMS BEZANNES	Gynécologue obstétricien	Excusé avec pouvoir	Pouvoir >> N BEDNAREK
COL 3 - URPS	Madame	CHICARD GALINE	Marie-Isabelle	Exercice Libéral	Sage-Femme	Confirmation de présence en visio	Visio OK.
COL 3 - URPS	Docteur	VERMEERSCH	Thierry	URPS ML GRAND EST	Médecin généraliste	Confirmation de présence en visio	Absent
COL 4 - Conseils Dép CA	Docteur	ARNOULD YUNCK	Isabelle	CD10	Médecin généraliste	Confirmation de présence en visio	Visio OK!
COL 4 - Conseils Dép CA	Madame	DUPONT	Marie-Sophie	CD08	Infirmier	Excusé avec pouvoir	Pouvoirs >> F ARNOULD
COL 4 - Conseils Dép CA	Madame	JAMOUILLE	Patricia	Centre de Planification de Reims	Infirmier	Confirmation de Présence	
COL 4 - Conseils Dép CA	Docteur	MERCIER BRET	Adeline	CD52	Médecin généraliste	Confirmation de présence en visio	Visio OK!
COL 7 - ASSO PARCOURS	Monsieur	BRACQUEMART	FredERIC	CAMSP Reims	Directeur adjoint	Excusé	Excusé

10 cf. page suivante




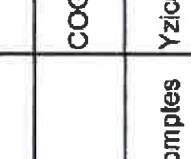

COLLEGE	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Métier	Suivi sur Action	SIGNATURE
COL 9 - Individuels CA	Madame	EGRETEAU	Sylvie	APPA		Confirmation de présence en VISIO	<i>ahenke</i>
COL 9 - Individuels CA	Madame	GREVIN-LAROCHE	Corinne	Exercice Libéral	Sage-Femme	Excusé	Excusé
COL 9 - Individuels CA	Madame	JACQUET-KOZHANI	Jessica	Centre de Prévention AGIRC ARRCO Reims	Psychologue	Excusé	Excusé
COL 9 - Individuels CA	Madame	SOURDET	Marion		Sage-Femme	Confirmation de présence en visio	Visio OK!
COL 9 - Individuels CA	Madame	ZANARDI-BRAILLON	Michèle		Sage-Femme	Excusé avec pouvoir	Pouvoir >> M SOURDET
COL 11 - Individuels RETRAITES / ETUDIANTS	Madame	LEMPP	Franziska	Retraitee	Psychomotricien	Confirmation de Présence	<i>FL</i>

COL 9 Mme BICHOW Fanny CHUREINS Sage-Femme

Invités

Association du Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne

AGO 20/06/2023

Civilité	Nom	Prénom	Catégorie Adhérent	Métier	Etablissement	SIGNATURE
Monsieur	BOULE	Laurent	Invité	Expert comptable	COGEP	
Madame	BRICHLER	Armelle	Invité	Commissaire aux comptes	Yzico	Visio OK!
Madame	CHRETIEN	Béatrice	Invité	Coordinatrice	RPCA	
Madame	DJOSSOU	Natacha	Invité	Comptable	COGEP	
Madame	LELOUX	Nathalie	Invité	Sage-Femme coordinatrice	RPCA	
Madame	MALNOURY	Céline	Invité	Assistante de coordination	RPCA	

Annexe 2 – Résultats des votes AGO du 20/06/2023



AGO 20/06/2023

NSP = NE SE PRONONCE PAS

le libellé complet des résolutions ets disponible dans la feuille "Liste résolutions"

PERSONNES MORALES	MEMBRES DE DROIT	nb de membres au sein du collège	nb de membres présents ou représentés (présents ou représentés)	nb de voix attribuées au COLLEGE lors de l'AGO	nb de voix totales pour l'AGO (collèges représentés)	Résolution 1		Résolution 2		Résolution 3		Résolution 4		Résolution 5		Résolution 6			
						Rapport moral	Rapport d'activité	QUITUS CA	Plan actions 2023	Budget prev. 2023	Réserve unique								
PERSONNES MORALES	MEMBRES DE DROIT	COLLEGE 1	3	7	20	20	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
		Etablissements des maternités publiques et privées de Champagne-Ardenne	9	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0
		COLLEGE 2	0	0	5	0	0												
		Etablissements avec Centre Périnatal de Proximité de Champagne-Ardenne	4	0	0	0	0												
		COLLEGE 3	2	1	1	10	10	10	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0
		URPS Médecins Libéraux et Sages-Femmes Libérales	2	1	1	10	10	10	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0
		COLLEGE 4	4	4	4	20	20	20	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0
		Conseils départementaux	4	4	4	20	20	20	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0
		COLLEGE 5	3	0	0	6	0												
		Etablissements des maternités publiques et privées hors Champagne-Ardenne	3	0	0	6	0												
		COLLEGE 6	0	0	0	6	0												
Associations agréées d'usagers du système de santé	0	0	0	6	0														
COLLEGE 7	1	0	0	10	0														
Associations impliquées dans le parcours périnatal (autres que URPS)	1	0	0	10	0														
COLLEGE 8	1	0	0	6	0														
Autre structure non associative impliquée dans le domaine de la périnatalité	1	0	0	6	0														
COLLEGE 9	38	2	2	10	10	10	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10	
Adhérents individuels, acteurs de la périnatalité exerçant en Champagne-Ardenne	38	2	2	10	10	10	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10	
COLLEGE 10	0	0	0	6	0														
Adhérents individuels, acteurs de la périnatalité exerçant hors Champagne-Ardenne	0	0	0	6	0														
COLLEGE 11	5	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	
Étudiants, élèves et retraités champardennais dans le domaine de la périnatalité	5	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	
Ensemble	67	8	15	100	61	61	100%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	10%	
taux de participation global		12%	En % du nb total de voix pour l'AGO					0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	84%	0%

Liste des résolutions votées en AGO du 20/06/2023

Résolution 1 // Après lecture en séance par le Pr Nathalie Bednarek présidente du RPCA, approuvez-vous le rapport moral 2022 ?

Résolution 2 // Après exposé en séance par Mme Chrétien coordinatrice, approuvez-vous le rapport d'activité 2022 de l'association ?

Résolution 3 // Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donnez-vous ainsi quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice ?

Résolution 4 // Après exposé en séance par Mme Leloux sage-femme coordinatrice, approuvez-vous le plan d'actions prévisionnel 2023 de l'association ?

Résolution 5 // Après exposé en séance par Mme Leloux sage-femme coordinatrice, approuvez-vous le budget prévisionnel 2023 de l'association ?

Résolution 6 // Après exposé en séance par le Pr Nathalie Bednarek présidente du RPCA et de la CopÉGE, approuvez-vous le principe de non opposition émis par le CA relatif à l'évolution vers un réseau unique Grand Est ?